

## **Les religieuses hospitalières en temps d'épidémie (France. XIX<sup>e</sup> siècle)**

En France, le XIX<sup>e</sup> siècle a vu se multiplier le nombre des congrégations religieuses féminines, qu'il s'agisse de congrégations fondées sous l'Ancien Régime, qui avaient disparu sous la Révolution, ou de congrégations nouvellement fondées, souvent dans un cadre diocésain. Parmi ces centaines de congrégations, certaines étaient mixtes (enseignantes et hospitalières), d'autres purement hospitalières ; à ces dernières, s'ajoutaient les congrégations de gardes-malades, qui, parfois, furent précisément fondées à l'occasion d'une épidémie<sup>1</sup>. Le rôle de toutes ces religieuses, génériquement désignées comme des « sœurs de charité », fut important lors des épidémies de choléra, de variole, fièvre typhoïde ..., en France métropolitaine, mais aussi dans les possessions françaises, dans les pays de mission, sur des théâtres d'opérations militaires où les troupes françaises étaient engagées, par exemple la Crimée, et parfois, dans des pays étrangers sur lesquels s'était abattue une épidémie particulièrement redoutable, comme dans le cas de la fièvre jaune qui fit des dizaines de milliers de morts à Barcelone, en 1821.

Les informations se rapportant à l'action de ces religieuses ont été relevées dans des archives de congrégations, des histoires de congrégations, des biographies (par exemple la vie de la célèbre sœur Rosalie) ou des ouvrages se rapportant à l'exercice de la charité. Le caractère apologétique de ces sources et de ces ouvrages, qui est indéniable, ne doit pas amener à rejeter les informations qu'ils contiennent et qui sont d'ailleurs confirmées par certains documents officiels – nous en citerons quelques-uns – ou par des historiens. A propos des épidémies de choléra de 1832 à 1854, Patrice Bourdelais et Jean-Yves Raulot écrivent ainsi que « les sœurs hospitalières étaient particulièrement appréciées comme infirmières et comme animatrices des postes de secours. Chaque arrondissement les dispute à son voisin. On demande leur maintien dans la commune et certains maires empêchent même leur départ ». Il convient néanmoins de se reporter aussi à des monographies de villes, de départements, de colonies, à des monographies hospitalières. Ces lectures diverses permettent de relever le nom des congrégations particulièrement actives en temps d'épidémie, de connaître leurs modes d'intervention et l'importance qu'elles accordaient tant aux soins du corps qu'à ceux de l'âme, de mesurer les conséquences des épidémies sur les congrégations à partir du nombre de religieuses décédées et d'estimer la réputation que leur valait leur action grâce aux listes des récompenses qui leur étaient remises (quand elles acceptaient, car il leur arrivait de refuser). Les récompenses honorifiques et les diverses marques d'hommage prodiguées aux religieuses en temps d'épidémie tranchent fortement sur la politique anti-congréganiste menée par divers gouvernements ou par les pouvoirs locaux, au début de la Monarchie de Juillet, sous la Seconde République (en certaines localités), mais surtout sous la Troisième République.

### **Moments, lieux, et modes d'intervention des religieuses**

Diverses épidémies et quelques maladies endémiques marquèrent profondément l'histoire sanitaire et démographique de la population française durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Le choléra de 1832<sup>2</sup> en est l'exemple le plus connu et le plus emblématique ; mais cet épisode fut suivi d'autres épidémies de choléra en 1849, 1854,

---

<sup>1</sup> Comme la congrégation des Filles de Sainte-Marie, fondée en 1856, par l'abbé Anger, lors d'une épidémie de fièvre typhoïde, voir abbé Hardy, *Sœurs gardes-malades. Congrégation des Filles de Sainte-Marie*, La Chapelle-Montligeon, 1937, p. 14.

<sup>2</sup> Si Paris et d'autres villes furent touchées en 1832 par le choléra qui, parti de l'Inde, avait traversé toute l'Europe, d'autres villes furent atteintes plus tardivement ; ainsi le choléra frappa Marseille seulement en 1834.

1865-1866, 1882, 1892. Aux épidémies de choléra s'ajoutaient celles de typhus<sup>3</sup> (par exemple, à Paris en 1871), de fièvre typhoïde, de variole, de rougeole, sans oublier la suette miliaire, endémique dans le Poitou durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Dans une société où il n'y avait pas de structures hospitalières au sens moderne de l'expression, où la malnutrition et le manque d'hygiène concouraient à la propagation de maladies dont la cause était alors inconnue<sup>5</sup>, la capacité à se dévouer pour les malades, et même à se sacrifier pour eux, était fondamentale. La situation était bien pire dans les colonies. La Guyane fut ainsi régulièrement ravagée par la fièvre jaune, le terrible *vomito negro*, en 1851, 1855, 1856 ; cette maladie frappa aussi la Guadeloupe en 1826, 1838, 1842, 1856..., la Martinique, en 1852, 1855. Lorsqu'une épidémie survenait, comme les médecins, les religieuses hospitalières étaient constamment sur la brèche, comme l'atteste le nombre d'entre elles qui y laissèrent la vie ; un autre fait prouve leur dévouement et leur héroïsme : les récompenses honorifiques qui leur furent accordées, y compris durant les périodes de fort anticléricalisme.

Les congrégations concernées sont très nombreuses et il est impossible de les citer toutes. Parmi les plus connues figurent les Augustines, les Filles de la Charité, les sœurs de la Charité chrétienne de Nevers, les Sœurs de la Sagesse, les sœurs de Saint-Paul de Chartres, de Saint-Charles de Lyon, de Saint-Thomas de Villeneuve, les sœurs de l'Enfant-Jésus, les Ursulines, les Dames du Sacré-Cœur, diverses congrégations du Bon-Secours ou de la Miséricorde. En temps d'épidémie, les hospitalières déployaient leur activité dans le cadre de l'hôpital où elles travaillaient habituellement (les Augustines de l'hôpital d'Auxerre, de l'hôpital Saint-Sauveur de Lille...). Pour d'autres, le lieu de travail était une prison (Tours, Chartres, Blois...) ou le bagne ; ainsi, les sœurs de Saint-Paul de Chartres en Guyane avaient été appelées en 1852 pour prendre en charge les différents pénitenciers de la Guyane française. D'autres encore exerçaient dans des ambulances et des postes de secours temporaires ; ainsi, à Montargis, en 1832, deux religieuses de l'hospice furent affectées à l'ambulance créée par la municipalité ; en 1856, lors d'une épidémie de choléra qui frappa Lille, les Augustines transformèrent une partie de leur maison en ambulance pour recevoir les cholériques qui ne trouvaient pas de place à l'hôpital. Les religieuses gardes-malades, quant à elles, assuraient les soins à domicile, sillonnaient villes et villages, à la recherche de malades isolés, parfois abandonnés. Ainsi, en 1892, alors qu'une épidémie de choléra désolait le département du Pas-de-Calais, la sœur Sainte-Mathilde, de la Congrégation du Bon-Secours de Paris, soigna 355 personnes domiciliées à Étaples, Pont-de-Briques, Preures et au Portel. Dans d'autres cas, un petit groupe de sœurs (voire une sœur seulement) était transféré de sa communauté dans un lieu plus ou moins éloigné pour s'occuper de la population touchée par une épidémie. Lors de l'épidémie de choléra de 1849, des religieuses de plusieurs congrégations effectuèrent ainsi des déplacements : des sœurs de l'Hôtel-Dieu d'Auxerre se rendirent à Tonnerre ; des Filles de la Charité de Paris partirent pour Molesmes (Yonne) ; à la demande du ministre de l'Agriculture et du Commerce, des sœurs de la Congrégation du Bon-Secours de Paris, partirent soigner les malades dans deux

---

<sup>3</sup> Le terme de typhus désigne en fait plusieurs maladies, toutes provoquées par un bacille appartenant au groupe des rickettsies, transmis à l'homme par le pou ou la puce comme Charles Nicolle et ses collaborateurs de l'Institut Pasteur de Tunis le démontrèrent en 1909.

<sup>4</sup> La suette miliaire, ainsi appelée parce qu'elle se caractérisait par de fortes suées et par une éruption de boutons comparables à des grains de millet, reste une maladie assez mystérieuse. Il faut distinguer les vraies suettes, causées par un agent pathogène non identifié, et les fausses suettes, imaginaires ou correspondant à une forme atténuée du choléra, à une forme de rougeole ou encore à une variété de scarlatine, trois maladies auxquelles elles étaient souvent associées. La suette miliaire semble cantonnée à la France avoir été cantonnée à la France à partir des années 1830-1840 ; après 1880, elle se rétracta, mais demeura endémique dans le sud du Berry, la Charente et surtout le Poitou, où elle s'éteignit après 1950, voir Chantal Beauchamp, *Annales. E. S. C.*, janvier-février 1993, p. 203-225.

<sup>5</sup> Le bacille responsable du choléra (*vibrio cholerae* ou bacille virgule) fut découvert en 1883 par le microbiologiste allemand Robert Koch.

communes du département de Seine-et-Oise, Montataire et Cyr-les-Mello. En 1870-1871, lors d'une épidémie de fièvre typhoïde, les sœurs de la Miséricorde de Poitiers ne purent suffire à la tâche et demandèrent du renfort à la maison mère de Paris, qui leur dépêcha plusieurs religieuses. Les exemples de ce type pourraient être multipliés. Dans certaines circonstances particulièrement difficiles, des religieuses soumises à la clôture se portaient volontaires pour intervenir ; ainsi, en 1832, des religieuses demandèrent à l'évêque de Bayeux la levée de leur clôture pour soigner les malades et ensevelir les morts ; en période de vacances, des religieuses enseignantes se transformaient aussi en hospitalières, comme le firent huit sœurs de Saint-François de Paule, dans le diocèse de Cambrai, durant le choléra de 1849.

Les religieuses s'occupaient non seulement de soigner les malades et de leur fournir des remèdes, mais encore de distribuer des aliments et des vêtements et, parfois, de l'argent. Selon divers auteurs, une tâche plus rude leur incombait parfois : l'enlèvement et l'inhumation des cadavres. Lors de l'épidémie de choléra qui toucha Cadenet (Vaucluse) en 1854, on manqua de personnel pour enterrer les défunts et les religieuses de Saint-Charles de Lyon durent enlever elles-mêmes les cadavres. En 1864, la population noire de la Martinique fut décimée par la petite vérole ; les sœurs de Saint-Paul de Chartres « se virent dans la nécessité d'ensevelir elles-mêmes tous les morts ». Lors du choléra de 1866, « dominés par la frayeur, les habitants n'os[aient] même plus toucher leurs malades et leurs morts. En plusieurs localités, les sœurs [furent] obligées de porter elles-mêmes les cadavres au cimetière et de les enfouir ».

Enfin, l'épidémie étant jugulée, on en mesurait les conséquences. Outre la mortalité considérée en elle-même, une suite importante de l'épidémie était la situation d'enfants orphelins, que la charité catholique prenait en charge. En 1832, diverses communautés religieuses accueillirent un nombre non négligeable d'enfants. Les Dames du Sacré-Cœur de Paris s'engagèrent à élever vingt orphelines jusqu'à l'âge de 18 ans ; la Maison des Oiseaux en recueillit douze, la Maison de la Providence douze également. Après le choléra de 1849, Mgr Sibour, archevêque de Paris, et les Filles de la Charité fondèrent l'œuvre des pauvres orphelines.

### **L'action spirituelle**

Les religieuses intervenant auprès des personnes touchées par une épidémie ne visaient pas seulement à juguler la marche de celle-ci et à apporter un mieux-être aux malades, aux mourants et aux orphelins. Elles affichaient aussi des préoccupations d'ordre spirituel les concernant personnellement ou se rapportant aux malades. Le souci de leur salut personnel était parfois exprimé ouvertement par les « sœurs de charité » ; ainsi, la fin première de l'ordre des Augustines de Meaux était « la sanctification de ses membres ». Mais, en général, ce qui est mis en avant est la vie et le réconfort spirituels des malades et des agonisants. Les constitutions et les règles de la congrégation de Notre-Dame de Fourvière stipulent que les sœurs qui visitent les malades « auront surtout en vue le bien spirituel des malades [...] et rapporteront à ce but principal les soins corporels qu'elles pourront leur procurer. Elles leur apprendront à sanctifier leurs souffrances et à les rendre plus supportables, par les bons sentiments qu'elles tâcheront de leur inspirer. Quand il y aura danger de mort, les sœurs disposeront les malades à recevoir les derniers sacrements avec beaucoup de confiance et de résignation, cherchant à leur persuader qu'avec la guérison de l'âme, ils pourront recevoir celle du corps si Dieu le juge utile à leur salut ». De même, « l'objectif profond, réel » des sœurs de la Miséricorde de Sées fixé par leur fondateur, l'abbé Bazin (1767-1855), en 1823, consistait à « atteindre les âmes en soignant les corps » ; « vous avez, leur disait-il, une grande conquête à faire, c'est celle du cœur de vos malades ». Il ajoutait que cette conquête ne pourrait s'opérer

que « par la douceur » et leur rappelait des paroles de Jésus, qui les concernait tout particulièrement : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur ». On peut encore avancer l'exemple de la congrégation du Bon Secours de Paris dont les membres « tendent une main secourable » au « pauvre malade » pour lui apprendre à « transformer un mal passager en un bien éternel » et à « changer l'amer calice en un breuvage de vie ».

D'après les sources consultées, cette attitude portait ses fruits. D'après *L'Ami de la religion*, en 1832, les Filles de la Charité essayaient très peu de refus lorsqu'elles voulaient appeler un prêtre. Lors du choléra de 1849, dans le diocèse de Paris, les malades auraient bien accueilli les suggestions des religieuses : « il y a bien des consolations, écrivait ainsi l'une d'entre elles : nos pauvres malades nous manifestent tant de soumission, ils accueillent avec tant d'amour les paroles de la religion et les sacrements de l'Église ! Loin de repousser le ministère des prêtres, ils le demandent au contraire avec empressement ». Une grande victoire était remportée quand les soins spirituels débouchaient sur la conversion d'un malade hérétique ; ainsi, en 1854, alors que le choléra sévissait à Besançon, une protestante soignée par mère Blandine, supérieure des gardes-malades des Saints-Noms de Jésus et Marie, décida de se convertir au catholicisme avec ses deux filles, car, estima-t-elle, le dévouement qu'il engendrait prouvait « sa supériorité ». Tout cela serait à replacer dans un ensemble plus vaste des rapports existant entre la religion, la maladie et la mort ; d'après *L'Ami de la Religion*, « dans ces moments suprêmes où la faux de la mort se promène sur nos têtes, la foi se réveille dans un très grand nombre » ; en effet, les processions et les neuvaines se multipliaient.

Indépendamment des victoires spirituelles que les sœurs de charité pouvaient remporter sur l'hérésie, l'impénitence finale, l'indifférence ou l'impiété, leur attitude auprès des agonisants était considérée comme la source d'un grand réconfort psychique et affectif. D'après E. M. de Lyden, auteur d'un ouvrage consacré aux sœurs de charité publié en 1879, lorsque le médecin a pris conscience de l'impuissance de son art, « la sœur de charité accourt, se saisit de l'agonisant [...] l'entoure de ses soins les plus affectueux, elle le console, elle l'encourage, elle endort ses douleurs comme une mère ; elle veille sur lui jusqu'au moment suprême. Elle parvient toujours à lui faire franchir sans terreur, pour ce qui l'attend au-delà de la tombe, comme sans regret pour ce qu'il laisse derrière lui, le redoutable passage de ce monde à cet autre monde mystérieux ». De même, en 1890, l'abbé Ernest Plat écrivit que, lors du choléra de 1832, les sœurs hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Romorantin éloignèrent « le découragement et le désespoir » des maisons, à défaut de toujours pouvoir en éloigner le deuil. Fimin de Croze faisait le même constat ; d'après cet auteur, les soldats guérissaient « plus vite dans les hôpitaux desservis par les sœurs que dans ceux que desservaient des infirmiers », car « la voix de la sœur » leur rappelait celle de leur mère et les ramenait « au foyer domestique ».

### **Les épidémies, « champ de bataille » des religieuses**

Les religieuses payaient très cher leur dévouement auprès des malades. Nombreuses furent celles qui tombèrent, en France, aux colonies ou en pays de mission, victimes du choléra, du typhus, de la variole... D'après les sources dépouillées, mourir dans ces conditions était considéré comme une chose normale, allant de soi, et même comme une grande chance puisque ce trépas, du moins l'espérait-on, pouvait ouvrir la porte des cieux. Il n'existe pas de liste générale exhaustive permettant d'indiquer le nombre de religieuses mortes pour avoir prodigué leurs soins aux malades en temps d'épidémie. Ce type d'information est même ignoré de certaines congrégations, dont les archives sont dispersées entre différentes maisons et qui n'ont jamais songé à constituer un dossier relatif à cette question.

Pour les sœurs de charité, le temps des épidémies était souvent assimilé à celui « des jours de bataille ». Lors de l'épidémie de choléra de 1849, le *Journal de Calais* écrivit à propos des religieuses de charité : « C'est que, pour ces dignes femmes, une épidémie est, comme pour le soldat, un jour de bataille. Succomber, c'est mourir au champ d'honneur. Qu'une d'elles tombe, une autre la remplace et cela simplement, sans orgueil, sans éclat ». L'auteur, anonyme, d'une *Histoire de la Congrégation du Bon Secours de Paris* écrit que la mère Geay, deuxième supérieure générale (1826-1860) « soutenait l'ardeur de ses filles et les suivait elle-même « sur ce champ de bataille, où plus d'une a succombé ». Pour un biographe de Jeanne-Marie Rendu, en religion sœur Rosalie, la peste – le mot, est ici appliqué au choléra de 1849 et s'entend au vieux sens d'épidémie – « est le coup de feu des sœurs de charité ». En juillet 1853, le sous-préfet de Compiègne prononça l'éloge de sœur Thérèse, morte à l'âge de 83 ans, qui avait été décorée de la Légion d'honneur pour son action lors des épidémies de 1832 et 1849, et il prononça ces mots : « Ces temps d'épidémie sont les jours de grandes épreuves pour les bonnes religieuses des hôpitaux ; on pourrait presque dire leurs jours de bataille ». C'est aussi à une comparaison à caractère militaire que recourut Firmin de Croze : « Pauvres filles d'Europe ! Elles aussi ont été les victimes du fléau ; elle sont mortes en silence, debout à leur poste, comme des soldats. [...] Elles aussi, se trouvant dans cette salle toute remplie d'âcres poisons, se regarderont comme sur leur champ de bataille ». Perdre la vie au chevet des malades semblait si naturel aux sœurs de charité que l'une d'elles répondit à un magistrat qui louait les effets de la charité : « Oh ! Monsieur, une sœur de charité qui meurt, c'est comme un carreau qui casse, on en remet un autre, voilà tout ».

Les religieuses demeuraient parfois sans interruption plusieurs jours et plusieurs nuits auprès des malades, dans des demeures et des quartiers sordides, prodiguant leurs soins jusqu'à en tomber d'épuisement. « Que lui [à la sœur de charité] importe la vie, demande un auteur, à elle qui n'a rien en propre que son Dieu ? Aussi, elle attendra que ses forces la trahissent, qu'il lui soit devenu impossible de remplir les fonctions dont elle chargée la veille. Alors on lui imposera de se reposer, et, tranquillement, elle attendra l'éternel repos ». Envoyée à l'hôpital d'Argenteuil en 1832, lors de l'épidémie de choléra, la sœur Angélique Triger demeura « six semaines durant, au milieu des mourants et des morts », sans trouver une seule fois « le loisir de se déshabiller ». En Guadeloupe, une sœur de Saint-Paul de Chartres (sœur Zoïde Bonneau) resta debout « trente jours sans relâche et trente nuits sans sommeil ». A l'hôpital de Cayenne, en 1841, la sœur Zacharie demeura enfermée six semaines avec les varioleux.

Un tel engagement se payait au prix fort et tous les grands épisodes de choléra, de variole, de fièvre jaune virent tomber leur contingent de religieuses. Au mois de juillet 1832, neuf Filles de la Charité des différentes maisons de Paris étaient déjà mortes. Lors de la même épidémie, sur les cinq sœurs de Saint-Paul de Chartres envoyées dans la commune de Gargenville (Seine-et-Oise), deux succombèrent. Lors d'une épidémie de fièvre jaune qui toucha Saint-Pierre de la Martinique en 1838-1839, cinq religieuses de Saint-Paul de Chartres décédèrent ; elles avaient respectivement 30, 35 (pour deux d'entre elles), 36 et 38 ans. Entre 1851 et 1903, 45 sœurs de Saint-Paul de Chartres moururent en Guyane : 12 étaient âgées de 20 à 29 ans, 16, de 30 à 39, 10, de 40 à 49, 5 de 50 à 59 et les deux plus âgées avaient 60 et 69 ans. Hormis ces 45 sœurs, 21 autres, « éclopées, épuisées », revinrent en France pour « chercher un linceul à la Maison Mère » ; 7 avaient de 20 à 29 ans, 11 de 30 à 39 et trois autres avaient respectivement 40, 41 et 43 ans. En 1849, 42 filles de la Charité moururent du choléra, auxquelles il faut ajouter 3 religieuses de l'Enfant-Jésus envoyées dans la paroisse de Courrière (Pas-de-Calais), 8 sœurs de la Sagesse, des sœurs de Notre-Dame du Bon-Secours. La suette tua aussi une jeune

religieuse de 26 ans, à Poitiers en 1843 et deux religieuses à Amanty et Vaucouleurs (Meuse), en 1854. En 1854, six hospitalières de Marseille succombèrent lors du choléra ; la communauté avait déjà perdu cinq de ses membres lors de l'attaque cholérique de 1835. En 1866, quatre Filles de la Sagesse moururent du choléra, à Paimboeuf ; elles étaient respectivement âgées de 21, 32, 47 et 65 ans. La fièvre typhoïde faisait aussi des victimes, comme sœur Romuald à Poitiers, en 1870. En 1870-1871, sur 47 Filles de la Charité qui soignaient les soldats atteints de la petite vérole à l'hôpital de Bicêtre, 11 succombèrent en quelques jours. En 1892, le typhus expédia à la tombe la sœur Sainte-Mathilde, de la congrégation du Bon-Secours, qui avait soigné des typhéux à Berck-sur-Mer. En 1895, une sœur de Saint-Paul de Chartres, âgée de 26 ans succomba alors qu'elle soignait des cholériques moribonds à Phu-Lang-Thuong (Tonkin). Ce sont probablement des centaines de religieuses qui moururent dans la lutte contre les épidémies durant le XIX<sup>e</sup> siècle.

Certaines religieuses ne se contentaient pas d'accepter la mort, mais l'accueillaient avec transport, convaincues qu'elles étaient que « mourir à la peine » leur permettait de « ressusciter à la gloire dans l'éternel repos ». En 1832, une sœur de la Présentation de Tours âgée de 22 ans fut envoyée au dépôt de mendicité de Villers-Cotterets pour soigner les cholériques. Elle s'y offrit à Dieu, tout en lui demandant de ne la prendre qu'à la fin, lorsqu'elle aurait soigné tous « ses pauvres » ; alors, disait-elle, elle mourrait « contente ». Elle fut en effet touchée par le choléra et mourut « administrée, angélique, radieuse » et « s'en alla, telle une fleur de charité ». Telle religieuse mourut « en souriant », telle autre en chantant le *Magnificat* (sœur Saint-Casimir, en 1855, à Cayenne, lors d'une épidémie de fièvre jaune). On cite les dernières paroles prononcées par des religieuses, exprimant leur bonheur de quitter la terre pour leur patrie céleste. En 1855, à Fort-de-France (Martinique) une jeune religieuse de 28 ans, touchée par la fièvre jaune affirma à ses compagnes qu'elle avait entendu la Vierge l'appeler et Jésus lui dire : « Mon épouse, venez », elle ajouta « O mes sœurs, que je suis heureuse ». La même année, à Cayenne, l'hôpital ne pouvant plus recevoir de malades, il avait fallu installer un hôpital flottant sur de vieux navires démâtés ; l'une des trois sœurs qui s'y trouvaient, avec 150 malades, s'éteignit à l'âge de 31 ans, en disant à ses deux compagnes : « Adieu mes sœurs ! A vous la terre, à moi le ciel ! ». En 1849, les sœurs gardes-malades de l'hospice d'Angers sentaient des préjugés s'élever contre elles ; aussi, « elle supplièrent le Seigneur de frapper l'une d'entre elles, afin de rendre leurs soins plus efficaces auprès des cholériques, en dissipant ces préventions ». Lorsqu'il fallut remplacer les onze religieuses mortes de la petite vérole à l'hôpital de Bicêtre, 32 volontaires se proposèrent et la supérieure dut « consoler celles qu'on n'appelait pas à l'honneur du martyr ». Cependant, on peut citer le cas contraire de l'Institut des religieuses de Notre-Dame de la Compassion, dont les infirmières et les aides devaient soigner les malades sans s'épargner, mais sans rien faire non plus qui pût « nuire à leur propre santé ». De même, lors du choléra de 1849, la Maison Mère recommanda aux religieuses « de ne pas hésiter devant l'urgence des appels », mais d'agir « avec piété, prudence et pureté d'intention ».

## **Le regard des médecins, des populations et des pouvoirs publics**

### *Les médecins*

Si, dans certains cas, les relations étaient excellentes entre les médecins des hôpitaux (civiles et militaires) et les religieuses, dans d'autres cas, les relations étaient très tendues, les médecins reprochant aux religieuses de ne pas respecter la posologie qu'ils avaient indiquée pour les médicaments ou l'alimentation et d'importuner les malades avec des considérations spirituelles susceptibles d'influer négativement sur le cours de

la maladie en provoquant des frayeurs inutiles. Leur point de vue pouvait donc être totalement opposé à celui de E. M. de Lyden, présenté plus haut. En 1864, dans une étude relative à la fièvre jaune à La Martinique, le docteur J.J. Cornilliac traça ces lignes sévères :

Nous ferons souvenir aux sœurs que leur mission est de soigner et de consoler les malades, qu'elle est toute de dévouement ; mais qu'il est réservé au médecin seul de décider, lorsqu'il y a lieu, de leur annoncer l'issue funeste de leur maladie ; que l'humanité et la religion interdisent formellement d'épouvanter celui dont les chances de guérison sont liées à la sécurité de son esprit, en lui montrant sa mort prochaine, et qu'elles ne peuvent accélérer le moment de leur perte, en imposant à des militaires et à des marins, qui présentent encore quelque espoir de salut, des secours qu'ils savent n'être réservés qu'aux moments ultimes de l'existence.

On sent toute l'importance de l'enjeu que représentait pour les uns la sérénité de l'esprit, gage de la guérison du corps, pour les autres le salut de l'âme que l'on croyait compromettre en laissant le malade dans l'ignorance d'une possible issue fatale. La manière de juger l'attitude des religieuses devait tenir à la personnalité de celles-ci – certaines étaient peut-être plus intrusives et plus brutales que d'autres –, mais aussi aux idées des médecins : les praticiens croyants et pratiquants étaient sans doute plus enclins à accepter les avertissements donnés aux malades par les religieuses que leurs confrères incroyants et anticléricaux. Là où un ecclésiastique disait de sœurs gardes-malades « c'est pour sauver l'âme qu'elles soulageront le corps », des médecins estimaient que, sous prétexte de sauver l'âme, les religieuses tuaient les corps. Mais tous ne pensaient pas comme le docteur Cornilliac ; à la date où celui-ci publiait son étude sur la fièvre jaune, le docteur Seux, médecin en chef des hôpitaux à Marseille, faisait paraître un ouvrage sur le choléra, dans lequel il vantait les mérites « de nos excellentes et si dignes sœurs hospitalières » qui n'avaient cessé « comme toujours, de contribuer, par leurs encouragements et leurs soins, au soulagement de nos malades ».

### *Les populations*

Généralement, les sœurs étaient bien accueillies par les populations concernées et vouaient une grande reconnaissance à ces femmes qui étaient venues prodiguer leurs soins. Certains témoignages font même état d'une véritable vénération à l'égard de religieuses ayant succombé en temps d'épidémie. Dans les années 1860, une épidémie de fièvre typhoïde décima le département de la Somme et des religieuses d'Abbeville relevant de la congrégation du Bon-Secours de Paris furent envoyées dans plusieurs communes touchées ; l'une d'elles, sœur Philippe, succomba et fut inhumée dans le cimetière d'Huppy, lieu de son décès. Ultérieurement, la supérieure d'Abbeville voulut ramener le corps de la défunte dans la sépulture de la communauté, mais « les habitants d'Huppy, maire en tête, déclarèrent que jamais ils ne consentiraient à cette exhumation, que la sœur avait soigné leurs malades, qu'elle s'était dévouée pour eux jusqu'à la mort, que c'était une victime, une martyre, qu'enfin, étant tombée pour eux, elle leur appartenait, et qu'à aucun prix on ne la laisserait enlever ». La supérieure d'Abbeville laissa s'écouler un peu de temps avant de faire procéder nuitamment à l'exhumation du corps de la défunte. Le lendemain, les habitants se rendirent compte de la disparition « de leur sainte, comme ils l'appelaient », et, furieux, ils manifestèrent leur intention d'aller reprendre la dépouille mortelle ; une personne raisonnable parvint à les convaincre que le corps de la sœur appartenait à sa congrégation et qu'ils pourraient aller prier sur sa tombe, à Abbeville. Un autre témoignage, lui aussi relatif à une religieuse de la congrégation du Bon-Secours, renforce le précédent. En 1892, le corps de la sœur Sainte-Mathilde, mentionnée plus haut, fut ramené à Boulogne ; les Boulonnais souhaitaient lui ériger une statue, mais « les religieuses du Bon-Secours connaissaient trop l'humilité de la chère morte pour accepter un hommage si contraire à son esprit et à ses

désirs ». En 1849, les Calaisiens érigèrent un petit monument sur la tombe de sœur Azèle, morte durant l'épidémie de choléra. Cette gratitude des populations locales envers leurs bienfaitrices trouva parfois une expression artistique. Dans le hall de la maison mère des Filles de la Sagesse, se trouve un tableau intitulé « Hommage de la Commune de Voulême aux Filles de la Sagesse de Civray », qui représente des sœurs soignant des cholériques lors de l'épidémie qui frappa le Poitou à partir de 1833.

### *Les municipalités*

Les conseils municipaux savaient se montrer reconnaissants. Ainsi, après l'épidémie de choléra qui avait frappé Argenteuil en 1832, la ville vota des remerciements solennels aux religieuses de Saint-Paul de Chartres, qui tenaient l'hospice, et, le 12 janvier 1833, le maire adressa cette lettre à la supérieure : « Je sais le peu de prix que vous attachez aux récompenses de ce monde, parce que vous n'en attendez que de Dieu, qui pourra seul vous accorder celle des sacrifices que vous faites sans cesse à l'humanité ». La commune de Gargenville fit ériger un monument sur la tombe des deux sœurs de Saint-Paul de Chartres tombées durant cette même épidémie. Toujours en 1832, le maire de Mortagne (Orne) décida d'attribuer aux sœurs de la Miséricorde « un traitement temporaire qui n'avait point été sollicité ». En juillet 1853, le conseil municipal de Compiègne vota « une concession gratuite et perpétuelle de terrain » pour la sœur Thérèse, citée plus haut, « en considération des longs et bons services rendus par elle et des nombreux bienfaits qu'elle a répandus dans les hospices ». Parfois, les épidémies rappelaient à de meilleurs sentiments des conseillers municipaux qui avaient été gagnés par l'anticléricalisme. A Avignon, les sœurs de Saint-Joseph avaient été expulsées vers la fin des années 1840 ; lorsque survint le choléra de 1849, la nouvelle administration « comprit tout ce que l'on pouvait attendre de leur zèle et de leur charité » et les rappela ; l'épidémie contribua ainsi à « leur réhabilitation ».

Mais les périodes d'épidémie permettent aussi de mesurer la force de l'anticléricalisme de certaines municipalités. A Boulogne-sur-Mer, ville touchée par le choléra dès 1831, alors que les sœurs du Bon-Secours se rendaient au chevet des victimes, le conseil municipal, « cédant aux vents contraires qui soufflaient alors », supprima le traitement annuel des trois religieuses, qui s'élevait à 1 200 francs ; une souscription fut immédiatement ouverte par les habitants et rapporta de quoi faire vivre les religieuses pendant deux ans. Une pétition demanda le rétablissement du traitement supprimé, ce fut inutile, mais, lors de sa délibération du 12 septembre 1832, le conseil rendit « un juste tribut d'éloges au zèle, au courage, au dévouement sans bornes dont les sœurs du Bon-Secours n'ont cessé de donner des preuves, et qu'elles ont portées à un si haut degré durant la cruelle épidémie qui a fait tant de victimes ». De même, alors que les sœurs de la Charité et les Ursulines d'Avallon s'étaient dévouées pour lutter contre le choléra dans le village de Précy (Yonne), le conseil municipal d'Avallon supprima la subvention de 600 francs pour l'instruction des filles pauvres, que recevaient ces religieuses. A Sens, alors que l'archevêque avait appelé des sœurs de la communauté de Ligny qui passaient leurs nuits à veiller les cholériques, le conseil municipal fit engager contre elles des poursuites au motif qu'elles avaient ouvert un établissement religieux sans autorisation. *L'Ami de la religion* commenta ainsi cette bouffée d'anticléricalisme : « L'affaire s'instruit ; il sera curieux de voir de bonnes filles traduites en police correctionnelle pour avoir soigné des malades sans autorisation, et pour avoir illégalement rendu la vie à de pauvres jeunes gens qui périssaient faute de secours. [...] Elles passent les nuits à veiller, elles vont de maison en maison porter des secours, leur courage croît avec le danger. Il est évident qu'il y a là empiètement et ambition ».

### *L'État et ses représentants*

Jusqu'à la période laïcisatrice qui s'ouvrit vers 1880, l'État se montra en général bien disposé envers les religieuses hospitalières ; quelques tensions existèrent toutefois, notamment sous la Seconde République, qui ne fut pas aussi dévouée aux intérêts catholiques que le prétendent certains auteurs. Ainsi, le 3 septembre 1848, le ministre des Cultes demanda au préfet d'Eure-et-Loir s'il ne serait pas possible de supprimer l'allocation annuelle de 5 000 francs versée aux sœurs de Saint-Paul de Chartres. Le préfet expliqua en quoi cette congrégation était utile, souligna leur rôle en période d'épidémie (« En cas d'épidémie, on peut compter sur elles, elles se dévouent avec la plus rare abnégation ») ; il ajouta qu'il avait informé la supérieure générale de ce qui se tramait, et que celle-ci acceptait de renoncer temporairement, pour l'année 1848, à la somme habituellement versée. Mais la subvention fut supprimée définitivement, et il fallut diverses démarches pour la faire rétablir, partiellement (2 000 francs au lieu de 5 000).

*A contrario*, l'on trouve divers exemples de préfets ou de ministres qui appréciaient suffisamment les religieuses pour les envoyer dans des communes déshéritées. En 1849, le préfet du Maine-et-Loire s'adressa aux sœurs de l'Espérance pour s'occuper des malades de Saint-Georges-sur-Loire. Lors de la Guerre de Crimée, alors que le typhus sévissait de manière effroyable, le maréchal ministre de la Guerre s'adressa à la supérieure des Filles de la Charité pour obtenir des infirmières ; celle-ci lui annonça que 25 religieuses allaient s'embarquer le plus rapidement possible à Marseille, que 25 autres suivraient de près et qu'elle espérait faire partir une centaine de sœurs au total ; en réalité, ce furent 300 qui partirent. Des sœurs de charité furent aussi demandées lors des campagnes d'Italie et du Mexique.

Les autorités ne se contentaient pas de faire appel aux religieuses, ce qui, en soi, pouvait déjà être considéré comme une marque d'estime et de confiance, mais, en outre, leur rendaient assez souvent hommage, sous diverses formes. En 1849, le ministre de la Marine et des colonies adressa ces lignes au Préfet-Maritime de Brest, à propos des Filles de la Sagesse : « Partout où la marine a fait appel au dévouement des hospitalières, elle les a trouvées animées du même zèle et du même sentiment d'humanité chrétienne ; partout aussi, le danger passé, elle les a vues se dérober avec le même empressement aux témoignages d'admiration que leur conduite avait fait naître. Dans ces circonstances, éprouvant le regret de ne pouvoir offrir aux sœurs un témoignage ostensible de satisfaction que leur modestie ne leur permettrait pas d'accepter, je vous prie, monsieur le Préfet, d'aller, en mon nom, exprimer à Madame la Supérieure ainsi qu'aux sœurs dont vous m'avez signalé le dévouement toute ma gratitude et toute ma vénération ». En 1856, à l'issue de l'épidémie de fièvre jaune qui avait frappé la Basse-Terre (Guadeloupe), l'amiral Hernoux (qui avait lui-même été atteint par la maladie) exprima « à Madame Adelaïde, supérieure principale de la Communauté [des sœurs de Saint-Paul de Chartres] sa reconnaissance pour les services rendus en de pénibles circonstances par les saintes femmes qu'on est toujours sûr de rencontrer courageuses et dévouées partout où il y, a un malade à secourir, une souffrance à calmer ».

Plus significative encore est l'attribution de décorations et de récompenses attribuées aux religieuses, qui ne les acceptaient pas toujours, comme le montre l'exemple des Filles de la Sagesse de Brest. En 1835, la mère Adélaïde, supérieure des sœurs Saint-Charles de Lyon déclina les honneurs que l'Administration voulait décerner à l'ensemble des religieuses : « à sa grande âme et à celle de ses filles, il suffisait d'avoir accompli leur héroïque devoir par amour pour Dieu ». Cependant, après le choléra de 1854, les religieuses de Saint-Charles qui soignaient les aliénés de l'hospice d'aliénés d'Avignon acceptèrent une médaille d'argent (attribuée à la supérieure, sœur Meyssard Sainte-Gertrude) et d'autres distinctions honorifiques décernées à plusieurs sœurs. En

1892, une sœur de Saint-Paul de Chartres estimait que « la plus chère récompense » consistait à voir « des malades prévenus contre nous, vaincus par la patience et la douceur de ces religieuses qui les soignent du mieux qu'elles peuvent, qui se taisent sous leurs injures et restent calmes sous leur mépris, et forcés de convenir en eux-mêmes que la religion de Jésus-Christ seule peut donner ce courage qu'ils ne peuvent pas ne pas admirer ».

Toutefois de nombreuses médailles d'or, de vermeil, d'argent ou de bronze furent frappées au nom de religieuses que les autorités souhaitaient récompenser pour leur action. Mais il convient tout d'abord de signaler la récompense, exceptionnelle semble-t-il, attribuée à deux sœurs de Saint-Camille qui s'étaient spontanément rendues à Barcelone lors de la terrible épidémie de fièvre jaune qui ravagea la ville durant les cinq derniers mois de 1821. La loi du 3 avril 1822 leur attribua une pension viagère de 500 francs ; en outre, pour son prix de poésie de l'année 1822, l'Académie française fixa comme sujet « Le dévouement des médecins français et des sœurs de Saint-Camille dans la peste de Barcelone ». Les récompenses les plus classiques consistaient en attribution de la Légion d'honneur (geste qui restait malgré tout relativement rare) ou en remise d'une médaille d'honneur. Si les Filles de la Sagesse de Brest avaient refusé une récompense en 1849, 42 médailles furent attribuées à des religieuses de cette congrégation (dont deux collectives) entre 1820 et 1872, par un ministère ou par une ville ; sept étaient d'or, 28 d'argent et sept de vermeil. En 1851, sur l'ordre de l'ordonnateur Reisser, cinq religieuses de Saint-Paul de Chartres reçurent une médaille d'or pour avoir prodigué leurs soins à la population de Cayenne lors d'une épidémie de fièvre jaune ; une sixième sœur, rapatriée d'urgence, reçut sa médaille en métropole. Après la fièvre jaune qui frappa la Martinique en 1852, le gouverneur remit aux religieuses des hôpitaux de Fort-de-France et de Saint-Pierre six médailles d'or et trois mentions honorables. En 1866, Forcade, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, remit à l'Empereur un rapport relatif aux « médailles décernées à l'occasion de l'épidémie cholérique de 1866 », qui fut publié. Dans la liste figurent 22 religieuses et trois groupes de religieuses, pour une médaille en or (collective, pour les Filles de la Sagesse), 17 en argent (dont deux collectives, pour les sœurs franciscaines de Calais et les sœurs du Bon-Secours de Troyes) et 6 en bronze. La mention de chaque médaille est assortie d'un bref commentaire ; celui qui accompagne la médaille en or dit ceci : « Ont vu quatre des leurs succomber, presque foudroyées par l'épidémie, sans que leur zèle et leur dévouement aient un instant faibli ; ont puissamment concouru à relever le moral de la population ; pour deux religieuses qui reçurent une médaille en argent, il est dit qu'elles « ont porté jour et nuit des secours aux malades dans les villages les plus éloignés et les plus insalubres » ; l'une des autres religieuses récompensées par une médaille en argent était âgée de 78 ans – il s'agissait de la supérieure de l'hospice Saint-Sauveur de Lille – et s'était, dit le rapport, « distinguée de manière remarquable » ; dans ce rapport, les mots de « dévouement », « zèle », « abnégation », « sollicitude » reviennent constamment. En 1883, trois sœurs de la Charité de Besançon en poste à l'hospice de Saint-Claude reçurent une médaille de vermeil à l'issue de l'épidémie de petite vérole. Le 8 juillet 1893, le *Journal officiel* publia une liste de huit religieuses récompensées pour « leur belle conduite pendant l'épidémie cholérique » qui venait de toucher le département du Morbihan ; furent alors décernées une médaille d'or, une de vermeil, trois d'argent et trois de bronze.

Le déroulement des obsèques des religieuses décédées est aussi une preuve de la considération dont les pouvoirs publics entouraient ces hospitalières. Lors de ses funérailles, la sœur Rosalie, qui avait été décorée de la Légion d'honneur en février 1852, reçut les honneurs militaires, comme tous les légionnaires, et les insignes de la Légion d'honneur trônaient sur son catafalque. En 1857, l'ordonnateur de la Guyane, les hauts fonctionnaires, les officiers d'état-major, des détachements de l'artillerie, de l'infanterie de marine se joignirent au préfet

apostolique, aux religieuses de Saint-Joseph de Cluny et aux frères des Écoles chrétiennes pour conduire en terre la sœur Félix, supérieure de l'hôpital militaire de Cayenne, décédée le 3 juillet ; les cordons du poêle étaient tenus par quatre officiers de la marine, de l'administration et du corps de santé. En 1868, à la Martinique, la mère Émerencienne, qui avait vécu 49 ans aux colonies, reçut (contrairement à ses souhaits) des funérailles solennelles et fut inhumée en présence du gouverneur de la Martinique et de toutes les autorités civiles et militaires.

Mais ces bonnes dispositions disparurent lors de la période de laïcisation qui s'ouvrit avec le triomphe de « la République aux républicains », après la crise du 16 mai 1877. Une âpre lutte contre les congrégations s'engagea, y compris au plan financier, avec la taxe d'accroissement, fixée par la loi du 29 décembre 1884 ; désormais, à chaque décès de l'un de leurs membres, les congrégations durent payer 11,25% de la part qu'il était supposé détenir dans les biens de la congrégation. La revue catholique *Le Correspondant* commenta sarcastiquement cet impôt considéré comme « une véritable confiscation » : « Pendant la guerre de Crimée, trente sœurs de charité sont mortes à la peine dans nos ambulances d'Orient ; si la République avait existé alors, quelle bonne aubaine ces trente morts, coup sur coup, lui auraient valu ! [...] Dans ses moments de gêne, pour combler les déficits nés de ses gaspillages financiers et de ses sinécures lucratives, elle [la République] n'aurait qu'à demander aux congrégations de porter au double, au triple, plus encore, leurs convois de religieux et de religieuses dans celles de nos colonies où règne la fièvre jaune et où sévissent des épidémies ; cela ferait beaucoup de décès et beaucoup d'écus. La Première République elle-même n'avait pas eu cette ingénieuse idée de battre monnaie sur les cercueils des congréganistes ».

Mais surtout, dans un certain nombre de villes (Paris, à partir de 1849 ; Marseille et Reims en 1903...), les commissions administratives des hôpitaux décidèrent de renvoyer les sœurs et de les remplacer par des infirmières laïques. En 1904, toutes les religieuses en poste dans les hôpitaux militaires et les hôpitaux de la Marine furent également renvoyées tant en métropole que dans les colonies. A cette date, toutes sortes de critiques et de reproches s'abattaient sur les sœurs : elles ne respectaient pas les prescriptions des médecins, violaient la liberté de conscience des malades, portaient des costumes qui, avec leurs mètres de tissu et leurs longs voiles, constituaient de véritables nids à microbes, etc. Pour les mentalités républicaines, l'état de congréganiste constituait en lui-même un scandale : en prêtant leurs vœux d'obéissance, de pauvreté et de chasteté, les religieux et les religieuses n'avaient-ils pas renoncé à tout ce qui fonde l'homme, à savoir la liberté, le droit de posséder et le droit de procréer ? Ces religieuses qui avaient reçu tant de compliments et tant de récompenses n'avaient donc plus leur place dans une société laïcisée, fondée sur la réalisation du bonheur terrestre et non sur la conquête du salut, sur la raison et non sur la foi.

Par tout ce qui touche à la religion et au désir d'assurer leur salut, ces religieuses hospitalières et gardes-malades sont représentatives de la société et du temps dans lesquels elles vécurent. En revanche, le déroulement de leur vie les distingue assez radicalement de leurs contemporaines, car, dans une société largement dominée par les hommes, elles assurèrent des tâches et exercèrent des responsabilités qui différaient radicalement de ce que connaissaient la plupart de leurs congénères. Ceci est particulièrement patent pour les religieuses missionnaires qui, souvent nées dans d'humbles milieux, dans de petits villages, partirent affronter de grands dangers un peu partout dans le monde au lieu de rester de simples mères de famille confinées dans leur intérieur. Malgré tout, et alors même qu'elles avaient déployé une force, une énergie et un courage peu communs, dont

bien des hommes sans doute auraient été incapables, on ne cessait de les renvoyer à des qualités toutes « féminines » de dévouement, d'abnégation et de tendresse maternelle.

Quant aux congrégations elles-mêmes, auxquelles appartenaient toutes ces femmes, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, leur histoire dut se plier aux attentes et aux exigences de l'État et des pouvoirs publics. Au terrible épisode révolutionnaire, que les plus anciennes d'entre elles avaient connu, succédèrent des décennies durant lesquelles l'État et les municipalités se reposèrent largement sur les congrégations religieuses pour assurer les soins aux malades, aux infirmes et aux vieillards, hormis quelques épisodes d'anticléricalisme des débuts de la Monarchie de Juillet et de la Seconde République. Puis sous l'effet de diverses évolutions idéologiques et sociétales, ces congrégations sur lesquelles l'État avait tant compté furent considérées comme une entrave aux valeurs républicaines et à la marche du progrès. Dès lors, la République ne voulut plus les connaître et elles durent se rabattre sur le privé.

Jacqueline Lalouette  
Université de Lille 3  
Institut universitaire de France